

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 Juin 2019

Étaient présents : Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, Youssef AMARA, Karine PAGEAU, Paulo MARCELLO, Sylvie LEFEVRE, Éric VILLERS, Sébastien DUFRENOY, Cindy FACQUEUR, Sophie LUCAS

Étaient représentés : Kathia SAUTEREAU par Youssef AMARA, Jean-Luc FRANCELLE par Guy BARRÉ, Sylvie PLATERIER-SOBO par Cindy FACQUEUR, Patrick LIEBART par Michel AUBRY

Étaient absents : Claude COCHET, Pierre DURAND, Jean-Noël LECOINTE, Christine BOURDELLE-PATRICE, Catherine WANTIEZ, Nathalie PETIT, Maryse-Corinne ROSE

Cindy FACQUEUR est désignée secrétaire de séance

- Ordre du jour :**
- 1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Avril 2019
 - 2 - Commission patrimoine du 04 juin 2019
 - 3 – Urbanisme – Aligement rue Gambetta
 - 4 – Finances – CA 2018 erreur matérielle BP 2019 - DM1
 - 5 – Ressources Humaines – Tableau des effectifs
 - 6 – Cimetière – Succession Madame FAUCONNIER
 - 7 - Eau et Assainissement 7.1- Subvention Agence d'eau Artois Picardie
 7.2- Programme d'étude entre le SDTE et la commune
 - 8 - Questions Diverses

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Avril 2019

Aucune observation n'étant faite, Madame le Maire soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.
Accord Unanime

2 – Commission patrimoine du 4 juin 2019

Étaient présents : Guy BARRÉ, Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Sébastien DUFRENOY, Paulo MARCELLO, Sylvie LEFEVRE, Jean-Claude LUCAS, Alain OPSOMER, Daniel LEFEVRE, Jean-Marie RICARD, Brigitte DEBREU, Romuald DEGOUY, Aline ANTHIÉRENS et Jocelyne LESIEUR.

Étaient excusés : Madeleine MARSEILLE, Jean-Luc FRANCELLE, Youssef AMARA, Bernard LIGNIERE,

Était absent : Jean-Noël LECOINTE

- Ordre du Jour :**
- 1 – **Eglise St Martin** – résultat de l'appel d'offres et programmation du chantier
 - 2 – **Friche Intermarché** – Création du service technique (code du travail) – permis accordé
Présentation pour validation du permis relevant de la réglementation des Etablissements Recevant du Public

1 – Rénovation de l'Église St Martin

Guy BARRÉ accueille les membres de l'Association de Sauvegarde de l'Église St Martin.

Il rappelle les chiffres présentés lors de la dernière réunion de la commission.

Coût des travaux estimé par l'Architecte 713 322 € H.T

Honoraires 112 295 € H.T (tranche ferme + tranche optionnelle 1)

pour un total de 825 617 € H.T

et ajoute ne pas encore savoir si la subvention de 160 000 € (DETR) a été attribuée.

L'appel d'offres pour les travaux a été ouvert. L'architecte a rendu son analyse des offres.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

1 - Note technique et méthodologique d'intervention - Pondération : 60 %

2 - Critères Prix détaillé - Pondération 40 % détaillé comme suit :

2.1 - note = $\frac{25 \times \text{offre moins disante}}{\text{offre de l'opérateur économique}}$

L'opérateur économique ayant remis l'offre la moins disante s'est vu attribuer une note de 25/25

2.2 - note attribuée sur la cohérence du DPGF 15/15

$\frac{15 \times \text{cohérence du DPGF (quantité par rapport aux demandes du dossier)}}{\text{Adéquation quantités / prix unitaires}}$

La somme des points 2.1 et 2.2 donne une note sur 40,

Guy BARRÉ précise qu'il a demandé à l'architecte d'ajouter dans le dossier de consultation une option sur les travaux urgents qui seraient à réaliser en plus de la 1^{ère} tranche (tour-porche). Une visite des extérieurs par drone a permis de lister un certain nombre de travaux de maçonnerie et de couverture à réaliser urgemment, en particulier sur la sacristie.

Lot	Estimation architecte H.T	Entreprises ayant répondu en gras, entreprise retenue			
1 Maçonnerie Pierre de taille	473 000,00 €	SAS de Pierre	Charpentier PM		
		588 410,46 €	418 331,69 €		
		travaux d'urgence	11 589,54 €	33 384,00 €	
		Total	600 000,00 €	451 715,69 €	
Note	82.82	96.00			
2 Charpente - Traitement des menuiseries	133 253,46 €	Battais Charpente			
		124 633,10 €			
3 Couverture	125 000,00 €	R Carré	B Battais et fils		
		87 884,54 €	97 075,00 €		
		travaux d'urgence	13 627,00 €	25 130,00 €	
		Total	101 511,54 €	122 205,00 €	
Note	93.00	93.77			
4 Vitreaux	31 487,03 €	Atelier Brouard	Atelier C Barre	SARL In Vitreaux	
		27 382,72 €	37 453,24 €	31 994,50 €	
		98.00	91.28	92.40	
TOTAL	731 253,46 €	667 422,51 €	Total 1 ^{ère} tranche		
		58 514,00 €	Total travaux d'urgence		
		725 936,51 €	Total Général		

La commission constate que l'appel d'offres a été très favorable puisque les travaux d'urgence entrent dans l'enveloppe du départ. A l'unanimité, elle proposera au conseil municipal de retenir les entreprises tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

2 – Friche Intermarché

2.1 - Création du service technique (code du travail)

Guy BARRÉ indique que le permis de construire a été accordé le 8 avril 2019 et affiché le 9 sur place. Il est donc purgé de tout recours. Il ajoute ne pas encore savoir si la subvention de 98 500 € (DETR) a été attribuée.

2.2 – Permis de construire relevant de la réglementation des Établissements Recevant du Public

Guy BARRÉ présente le plan dessiné par Sandrine Tellier. Comme pour le service technique, les aménagements ont été implantés en fonction des équipements déjà présents (réseaux eau et assainissement, trappes de désenfumage, portes...)

Après en avoir discuté, à l'unanimité, la commission valide le plan modifié qui reprend :

1 - les demandes des associations :

le stockage : 542 m2

la salle de répétition de l'Harmonie Municipale : 120 m2

la salle polyvalente : 295 m2 (200 m2 demandés par Dynamique-Forme et Gravity)
des vestiaires et sanitaires

2 - la salle pour les archives municipales de 100 m2

3 - la salle multifonction de 766 m2 avec vestiaire, sanitaires, salle de préparation traiteur, locaux techniques

Elle pourra accueillir des salons, réceptions, spectacles... Si besoin, elle pourra être agrandie par la salle polyvalente de 295 m2, portant l'ensemble à plus de 1 000 m2. Elle ne sera pas équipée d'une cuisine mais d'un espace de montage des repas qui sera mis à la disposition des traiteurs.

Ces travaux seront programmés en plusieurs tranches. En 2020, la partie liée aux demandes des associations puis la salle multifonctions.

3 – Propositions et questions diverses

Plan d'eau : Guy BARRÉ informe l'assemblée que le mini-golf est en cours de démontage par les services techniques qui installeront le nouvel équipement dès sa livraison, la semaine prochaine. L'économie ainsi réalisée sur le montage (12 000 €) sera réinvestie sur une nouvelle clôture.

De même, la passerelle vétuste située près des jardins de la stèle sera remplacée par un équipement conforme PMR. Les agents du service technique en assureront la pose.

Guy BARRÉ se réjouit de l'implication des agents communaux et de leur volonté d'effectuer des travaux nécessitant une certaine technicité et les valorisant.

Budget participatif : Guy BARRÉ rappelle que le conseil municipal a décidé et lancé un budget participatif et, pour le financer, d'inscrire la somme de 30 000 € au budget 2019. Une information a été donnée dans chaque foyer de la commune. 18 formulaires ont été retournés en mairie.

Trois ont permis à leur auteur de déverser leur mauvaise humeur.

Deux concernaient des projets privés. Leurs auteurs qui ont assisté à la commission ont parfaitement compris que leur projet n'entrait pas dans le cadre du budget participatif.

Un projet de voirie (aménagement de sécurité de l'entrée de la résidence des bords de Noye) dépassait l'enveloppe de 30 000 €. Jean-Luc FRANCELE a pu présenter à son auteur les plans d'un aménagement de ce carrefour proposé par le service sécurité routière du Département. Il a indiqué qu'en attendant d'avoir les moyens de réaliser ces travaux, des aménagements seront faits cette année pour réduire le passage à une voiture sur le pont afin de sécuriser les piétons qui le traversent et faire ralentir les voitures. Ainsi les habitants de la résidence ne devraient plus voir débouler des véhicules à vitesse excessive.

Un projet anonyme proposait la réalisation d'un columbarium au jardin du souvenir. Cet investissement avait justement été inscrit au budget 2019.

Deux personnes (une lycéenne et un enfant de 7 ans) ont proposé l'aménagement d'un skatepark (skates, trottinettes). Après discussion, il s'est avéré que le prix de l'équipement espéré par les demandeurs dépassait le montant du budget. Il a été décidé de continuer à travailler sur cette demande (quel équipement ?, recherche de subventions...) avec leurs auteurs pour une inscription au budget 2020.

Les autres projets pouvaient être étudiés par la commission :

- Installer des distributeurs de sacs pour les besoins des chiens ;
- Améliorer la sonorisation de la salle des fêtes (enceintes, micro, table de mixage...)
- Semer des zones de prairies fleuries (moins de travail pour le service technique et amélioration de la biodiversité)
- Eclairer les terrains de pétanque (2 porteurs de projet)
- Faire des aménagements de sécurité rue de la cavée afin réduire la vitesse et de rendre les trottoirs aux piétons

Tous les auteurs des formulaires ont été invités à la commission de sélection. Quatorze sont venus débattre avec les élus. La discussion fut très ouverte, intéressante et constructive. Trois projets ont été retenus : la sonorisation de la salle des fêtes, les aménagements de sécurité de la rue de la cavée et l'éclairage des terrains de pétanque.

Pour ce qui est de la prairie fleurie, la commune et la Communauté de Communes sont en contact avec la Fédération des Chasseurs qui cherche 400 hectares à planter de prairie fleurie dans la Somme. Des espaces ont été proposés.

Une belle opération à renouveler !

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de cette commission, le conseil municipal, l'unanimité :

- **retient les entreprises suivantes pour la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation de l'Église St Martin**

Lot n° 1 – Charpentier PM	Lot n°2 – Battais charpente
Lot n°3 – Bernard Battais et fils	Lot n°4 – Atelier Brouard
- **valide le programme du budget participatif tel que décrit plus haut**

3 – Urbanisme – Alignement Rue Gambetta

Madame le Maire explique que la commune est couverte par un plan d'alignement qui date d'avant la 2^e guerre mondiale. L'alignement correspond à la détermination de l'implantation des constructions par rapport au domaine public, afin de satisfaire aux soucis esthétiques, urbains, de salubrité, de sécurité, de circulation... De ce plan découle une « servitude d'alignement » au niveau d'une voie publique. Cela signifie que toute nouvelle construction doit se placer derrière la ligne fixée par le plan d'alignement. Si un riverain construit ou reconstruit une maison ou un mur de clôture, il doit respecter l'alignement. La partie libérée devient alors propriété publique, moyennant une indemnité au propriétaire. Or, sur ce plan d'alignement, des habitations de la rue Gambetta, entre le 2 et le 6) sont frappées par un alignement qui réduit certaines habitations de la moitié de leur surface. Il s'avère qu'un propriétaire a pour projet de démonter une grange pour construire une maison. Madame le Maire ajoute qu'elle a appris qu'une vente avait été annulée dans une autre rue à cause de ce plan d'alignement. Par simple délibération, le conseil municipal peut suspendre ce plan d'alignement qui est très ancien et ne correspond plus aux besoins d'urbanisme. Déjà, elle avait demandé que le PLUi prévoie la suspension de tous les plans communaux d'alignement. Comme le PLUi n'est pas encore adopté, il faut délibérer. Eric VILLIERS ajoute qu'en gardant ce plan il y aura des risques de voir apparaître des friches et des maisons dégradées. Il propose que le plan soit suspendu sur toute la commune.

A l'unanimité le conseil municipal décide de suspendre le plan communal d'alignement.

4 – Finances – Budget principal - erreur matérielle sur le CA 2018 et DM1 sur le budget 2019

La perceptrice de Moreuil a constaté une erreur matérielle au compte administratif 2018.

Les Restes à Réaliser devaient être de 73 795.14 € au programme 083 - Eclairage Public, compte 21534 au lieu des 58 538.14 € inscrits par erreur. Elle nous demande donc de modifier le CA comme suit. Michel AUBRY ajoute que le compte administratif reste, en tous points, conforme au compte de gestion du receveur.

CA 2018 – FONCTIONNEMENT		
Excédent reporté 2017	A	427 291,67
Recettes 2018	B	2 048 787,57
Total	C = A + B	2 476 079,24
Dépenses 2018	D	1 656 155,58
Excédent de Gestion	E = B - D	392 631,99
Excédent de Clôture	F = C - D	819 923,66
Affectation du résultat	G = P	380 010,91
Excédent à reporter au BP 2019	H = F - G	439 912,75
Excédent Caisse des Ecoles	I	341,14
Excédent à reporter au BP 2019	J = H+I	440 253,89
CA 2018 - INVESTISSEMENT		
Recettes 2018	K	1 174 209,40
Reste à réaliser Recettes	L	598 065,00
Total Recettes	M = K + L	1 772 274,40
Déficit reporté 2017	N	551 430,24
Dépenses 2018	O	979 271,24
Reste à réaliser Dépenses	P	621 583,83
Total Dépenses	Q = N + O + P	2 152 285,31
Excédent de Gestion	R = K - O	194 938,16
Déficit de Clôture	S = (O + N) - K	356 492,08
Besoin d'Autofinancement	T = Q - M	380 010,91

Cette rectification du CA 2018 pour erreur matérielle a des répercussions sur l'affectation du résultat qui se présente comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	1 656 155,58	2 048 787,57	392 631,99
	Résultats antérieurs reportés		427 291,67	427 291,67
	Résultat à affecter			819 923,66
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	979 271,24	1 174 209,40	-194 938,16
	Résultats antérieurs reportés	551 430,24		551 430,24
	Solde global d'exécution			356 492,08
Reste à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement			
	Investissement	621 583,83	598 065,00	23 518,83
Résultats cumulés	Prévision d'affectation en réserve			
	Report en recettes de fonctionnement			455 510,89
Résultat global de la section de fonctionnement				819 923,66
Résultat global de la section d'investissement				-356 492,08
Solde des restes à réaliser en section d'investissement				23 518,83
Besoin de financement de la section d'investissement				380 010,91
Couverture du besoin de financement (cpte 1068)				380 010,91

A l'unanimité le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette rectification du CA 2018 pour erreur matérielle a aussi des répercussions sur la section d'investissement du BP 2019. Il y a donc lieu de prendre une décision modificative qui ne change en rien l'équilibre du budget.

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses		RàR	BP 2019	DM1	Total
001	Déficit reporté		356 492,08		356 492,08
16	Remb. capital emprunts		124 528,56		124 528,56
20	Immobilisations incorporelles	131 677,04	190 780,00		322 457,04
21	Immobilisations corporelles	255 179,50	1 418 211,40		1 673 390,90
23	Immobilisations en cours	234 727,29	1 211 181,20		1 445 908,49
Total		621 583,83	3 301 193,24		3 922 777,07

Recettes		RàR	BP 2019	DM1	Total
1068	Affectation de résultat 2018		364 753,91	15 257,00	380 010,91
10	Dotations, fonds divers	93 632,93	537 529,02		631 161,95
13	Subventions	124 432,07	595 832,50		720 264,57
16	Emprunts		870 000,00		870 000,00
28	Amortissements		17 985,95		17 985,95
024	Cessions	380 000,00	505 000,00		885 000,00
TOTAL		598 065,00	2 891 101,38	15 257,00	3 504 423,38
021	Besoin d'autofinancement				418 262,69
Total					3 922 777,07

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal adopte cette DM1 à l'unanimité.

5 - Ressources Humaines – Tableau des effectifs

Madame le Maire explique que le tableau des effectifs prévoit 8 postes au secteur administratif et qu'il y aurait lieu d'en modifier la répartition. En effet un seul poste de rédacteur est utile alors que deux sont ouverts. De même, 5 postes d'adjoints administratifs sont utiles alors que 4 sont ouverts. Aussi propose-t-elle de modifier ce tableau comme ci-dessous.

		Effectif				
		actuel	proposé	dont postes		
				pourvus	vacants	TNC
Secteur Technique						
Agent de maîtrise	C	1	1	1	0	0
Adjoint technique dont 1 principal 2 ^{ème} classe	C	10	10	7	3	0
Secteur Sécurité						
Brigadier chef principal	C	1	1	1	0	0
Gardien de police	C	1	1	0	1	0
Secteur Culture						
Adjoint du patrimoine dont 1 principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	2	0	1 (25/35)
Secteur Administratif						
Attaché	A	1	1		1	
Rédacteur dont 1 en principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	1	0	1 (34/35)
Adjoint administratif dont 2 principal 2 ^{ème} classe	C	4	5	4	1	

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme dessus.

6 - Cimetière – Succession de Madame FAUCONNIER

Par testament olographe, Madame Renelde FAUCONNIER lègue à la commune la somme de 3 000 € pour entretenir son caveau au cimetière *Ad vitam æternam*. Madame le Maire, en accord avec ses adjoints, propose au conseil municipal de refuser ce legs. En effet, si toutes les familles possédant un caveau au cimetière en faisaient de même, le coût pour la commune serait prohibitif. Madame FAUCONNIER aurait légué un bien qui rapporte annuellement de quoi entretenir sa tombe, le conseil municipal aurait pu voir les choses autrement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal refuse le legs de Madame FAUCONNIER.

7 - Eau et Assainissement

7.1 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Madame le Maire explique que lors du réaménagement de la place Charles de Gaulle, il faut déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire afin de soulager la station d'épuration lors de fortes pluies. Ces travaux répondent aux critères de subvention de l'agence de l'eau Artois Picardie. La programmation prévisionnelle prévoit un montant finançable par l'agence de l'eau de 45 000 € (HT) avec un taux de 45 %, ce qui représente une possibilité de 20 250 € de subvention pour cette opération.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'opération de déconnexion des eaux pluviales de la place Charles de Gaulle ;**
- **de solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives constituant ce dossier.**

7.2 – Validation du programme d'étude entre le SDTE et la Commune

Madame le Maire explique que le SDTE doit réaliser d'une étude diagnostique du système d'assainissement tous les 10 ans. Or le dernier date de 1999. Elle continue en rappelant que la commune connaît, quant à elle, des points noirs lors de fortes précipitations et qu'il faut penser aux actions de prévention en amont et à l'échelle globale du territoire voire même à une échelle intercommunale. C'est pourquoi elle se doit de réaliser une étude de déconnexion des surfaces actives sur son territoire.

Le SDTE et la commune ont décidé de travailler ensemble sur ce sujet afin de réduire les coûts au maximum. Déjà le conseil municipal a retenu l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Aujourd'hui, il y a lieu de lancer le programme d'opération va durer environ 1 an et est estimé à

	124 400.00 € H.T
La subvention de l'Agence de l'Eau s'élève à	87 080.00 €
la part du SDTE à	26 640.50 €
et celle de la commune à	10 679.50 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme d'opération entre le SDTE et la commune**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel**
- **de lancer l'appel d'offres qui permettra de retenir l'entreprise chargée de cette étude**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

8 - Questions Diverses

Pas de questions

la séance est levée à 21h30.